



Resiliation assurance suite a un demenagement

Par **KTIAA**, le **24/11/2008** à **10:46**

Bonjours,
Je souhaite aujourd'hui résilier mon assurance habitation pour un appartement que je n'ai plus depuis presque 2 ans aujourd'hui.
Mais, l'assureur refuse de me rembourser la partie ou le risque n'a pas couru car je suis hors délai.
En effet, depuis Février 2006 j'ai déménagé et j'ai demandé la résiliation du contrat courant Octobre 2008.
Suite à cette demande l'assureur refuse de me rembourser les cotisations ou le risques n'a pas couru soit depuis février 2006.
D'autant plus que l'action n'est pas prescrite.

Par **chaber**, le **25/11/2008** à **07:13**

Tout à fait légal (code des assurances) Il vous appartenait de demander la résiliation en son temps, ce que vous n'avez pas fait.